

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mercredi 29 mars 2017 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 21/03/2017**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Daniel Cottin, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Brigitte Louarn, Dominique Léon, Philippe Mahé, Prosper Amossé, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Jeannick Boyère, Véronique Parois, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel

**PROCURATION :** Stéphanie Cornet a donné procuration à Philippe Mahé  
Jérôme Ricordel a donné procuration à Régis De Barmon

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Dominique Léon

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : « Logements sociaux : demande de subvention » ainsi que « l'indemnité de fonction des élus ».  
*Approbation du conseil municipal, à l'unanimité*

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2017 :**

Vote favorable à l'unanimité.

**2- Budget primitif communal : Approbation du Compte de Gestion 2016 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2016 du budget principal et n'appelle ni observation ni réserve.

*Vote à l'unanimité.*

**3- Budget primitif communal : Approbation du Compte Administratif 2016 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après le départ du Maire de la salle du conseil municipal, et en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif 2016,
- D'adopter le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

<b>Résultats de l'exercice</b>					
	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2015</b>	<b>Part affectée à l'investissement en 2016</b>	<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>RAR</b>	<b>Résultat de la clôture de 2016</b>
<b>Investissement</b>	- 38 914.80€	0 €	239 949.30 €	2600€	200 734.50€
<b>Fonctionnement</b>	376 875.84 €	376 875.84 €	322 485.59€	0,00 €	322 485.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>337 961.04 €</b>	<b>376 875.84 €</b>	<b>562 134.89€</b>	<b>2600 €</b>	<b>523 220.09 €</b>

*Vote à l'unanimité.*

**4-: Budget primitif communal : Affectation des résultats :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en section d'investissement la somme de 334 993.19 € (compte 1068) et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision,

*Vote à l'unanimité.*

## **5-Vote des Taux des contributions directes:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2017, comme suit :

Taxes	Bases notifiées	Taux appliqués		Produit	
		2016	Proposition 2017	2016	Proposition 2017
Taxe d'habitation	1 812000 €	21.88 %	21.99 %	396 466 €	398 459 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 199 000 €	21.65%	21.76 %	259 584 €	260 902 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	146 000 €	58.86 %	59.15%	85 936 €	86 359 €
Total	3 157 000 €			741 986 €	745 720 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2017 comme énoncé ci-dessus.

*Vote à l'unanimité.*

## **6- Budget primitif communal : Vote du Budget Primitif 2017 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif 2017 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, d'adopter le budget primitif 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 010 365.69 €	1 010 365.69 €
Fonctionnement	1 723 203.00 €	1 723 203.00 €

*Vote à 16 voix pour et 3 abstentions (Régis de Barmon, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel).*

## **7- Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2016 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2016 du budget annexe assainissement et n'appelle ni observation ni réserve.

*Vote à l'unanimité.*

## **8- Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2016 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

M. le rapporteur propose à l'assemblée de voter le compte administratif 2016, après le départ du Maire de la salle du conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des opérations inscrites et réalisées sur l'exercice 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2016, d'adopter le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

<b>Résultats de l'exercice</b>					
	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2015</b>	<b>Part affectée à l'investissement en 2016</b>	<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>RAR</b>	<b>Résultat de la clôture de 2016</b>
<b>Investissement</b>	36 141.72 €	0.00 €	20 033.96€		56 175.68 €
<b>Exploitation</b>	8 740.94€	8 740.94€	6 488.76€		6 488.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 882.69€</b>	<b>8 740.94€</b>	<b>26 522.72 €</b>		<b>62 664.44€</b>

*Vote à l'unanimité.*

#### **9- Budget Assainissement : Affectation des résultats :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter en section d'investissement la somme de 6 488.76 € (compte 1068) et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

*Vote à l'unanimité.*

#### **10- Budget Assainissement : vote du budget primitif 2017 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de voter le budget primitif 2017 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, d'adopter le budget primitif 2017 comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	84 186.44 €	84 186.44 €
Fonctionnement	33 680.00 €	33 680.00 €

*Vote à l'unanimité.*

#### **11- Avenant à la maîtrise d'œuvre du Projet centre bourg:**

*Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'avenant la maîtrise d'œuvre pour un montant de 152 625 € HT ainsi que la mission OPC pour un montant de 7 400 € HT, et d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant et tous autres documents se rapportant à ce dossier.

*Vote à la majorité (15 pour et 4 abstentions : Régis De Barmon, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel et Christiane Monvoisin)*

#### **12- Demande de subvention au titre des Amendes de Police:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser la rue du Stade, de la Préverie et la rue de l'Isac à son intersection et leurs abords afin d'éviter les stationnements incongrues et protéger les piétons comme les automobilistes, par un aménagement et une signalétique adaptés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce projet, de solliciter la subvention « Répartition des Amendes de Police » et d'engager la réalisation de ce projet pour l'année 2017,

*Vote à l'unanimité.*

#### **13- CCPR : Schéma de mutualisation:**

*Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

*Vote à l'unanimité.*

**14- CCPR : Convention de mise à disposition de l'espace culturel communal La Forge:**

*Rapporteur : Véronique Parois*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la convention ci-jointe de mise à disposition de l'espace culturel communal La Forge pour les ateliers d'éveil musical du RIPAME, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

*Vote à l'unanimité.*

**15- CCPR : Echange sur les données géographiques:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la communauté de communes du Pays de Redon à accéder aux données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune (Réseaux : eau potable, assainissement collectif, eaux pluviales /Electricité/ Gaz/ Eclairage public/...).

*Vote à l'unanimité.*

**16- Convention d'intégration de servitude publique:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

M. le rapporteur informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, il est nécessaire que le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer ladite convention en sachant toutefois, que cela ne remet pas en cause la révision du PLU.

Cette convention encadre la mise à disposition des données cartographiques numériques relative aux servitudes d'utilité publique.

*Vote à l'unanimité.*

**17- Avenant à la convention « Groupement d'achat d'électricité » :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

M. le rapporteur rappelle que depuis le 01/07/2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que depuis 2015, un groupement de commandes d'achat d'électricité a été constitué via le SYDELA.

Toutefois, afin de simplifier les modalités d'adhésion de nouveaux membres au groupement, il est nécessaire de prendre un avenant à la convention constitutive de 2015.

Ainsi, l'adhésion d'un nouveau membre pourra intervenir à tout moment.

*Vote à l'unanimité.*

**18- Logements sociaux : demande de subvention :**

*Rapporteur : Cécile Marchand*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le projet de construction des 3 logements sociaux et de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux territoires,

*Vote à l'unanimité.*

**19- Indemnité de fonction des élus :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer le montant de l'enveloppe maximal des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux de la façon suivante:

Fonction	Nom	Prénom	Pourcentage attribué selon l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	Mahé	Yvon	31.78 %
1 <sup>ère</sup> adjointe	Marchand	Cécile	15 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	Jacobert	Serge	15 %
3 <sup>ème</sup> adjointe	Panhéleux	Marie-Thérèse	15 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	Cottin	Daniel	15 %
5 <sup>ème</sup> adjoint	Maray	Ronan	15 %
Conseillère déléguée	Parois	Véronique	6 %
Conseiller municipal	Amossé	Prosper	1.06 %
Conseiller municipal	Boyère	Jeannick	1.06 %
Conseillère municipale	Cornet	Stéphanie	1.06 %
Conseillère municipale	Cussonneau	Anita	1.06 %
Conseiller municipal	Léon	Dominique	1.06 %
Conseillère municipale	Louarn	Brigitte	1.06 %
Conseiller municipal	Mahé	Philippe	1.06 %
Conseillère municipale	Ollivier	Sylvie	1.06%
Conseiller municipal	Ricordel	Jérôme	1.06 %
Conseiller municipal	De Barmon	Régis	1.06 %
Conseillère municipale	Gicquel	Christine	1.06 %
Conseillère municipale	Monvoisin	Christiane	1.06 %

*Vote à l'unanimité.*

## **20-comptes-rendus de commissions et délégations:**

### Commission Urbanisme :

La commission a analysé les réponses des différents administrés. Le commissaire enquêteur remettra son rapport prochainement et à l'issue l'approbation du nouveau PLU sera présenté au conseil municipal.

Le Maire clôt le conseil à 22h25

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal : 10/05/2017 à 20h00

